

*Initiatives ministérielles*

pas le faire dans l'intérêt du public aussi bien que pour les intérêts privés?

Nous voyons maintenant un peu plus d'un an plus tard qu'Air Canada est en difficulté et que la compétitivité dans l'industrie des transports aériens dans notre pays est incroyablement compromise. Nous assistons à une réduction du service et à une augmentation des coûts.

Nous constatons que la poste, d'après la conception du gouvernement sur la manière dont doivent fonctionner les sociétés d'État, fournit de moins en moins de services à de moins en moins de Canadiens et renonce à ce qui est le fondement de notre pays, à savoir l'égalité du service et des normes pour tous les Canadiens d'un bout à l'autre du pays.

J'hésite à accepter que les changements qui ont été apportés à ce projet de loi sur la façon dont les sociétés d'État vont rendre des comptes et vont être tenues responsables amélioreront le fonctionnement de ces sociétés. Ces changements ne feront, je pense, que les préparer un peu mieux à la privatisation et à la liquidation.

Quel avantage présente pour le public la liquidation des sociétés d'État? Vendre une société d'État et ne pas utiliser le produit de cette vente pour réduire la dette nationale, c'est un peu comme si on vendait sa maison pour payer sa note de chauffage. Si on liquide des biens, il faut s'en servir pour réduire ses dettes et le gouvernement ne l'a pas fait.

Au cours des six dernières années, il a vendu des sociétés d'État pour des milliards de dollars. Une partie de cette somme a-t-elle seulement servi directement à réduire la dette et à alléger le fardeau de plus en plus lourd que constituent les versements d'intérêt pour les contribuables canadiens? Je ne crois pas, monsieur le Président, puisque, depuis l'arrivée du gouvernement au pouvoir, en 1984, la dette a plus que doublé.

En apportant des changements pour aider les sociétés d'État et les rendre plus responsables, le gouvernement devrait également réaffirmer son engagement envers la gestion des affaires publiques et le rôle que doivent jouer les sociétés d'État pour s'acquitter de leur obligation de servir les intérêts publics au lieu de simplement enregistrer des profits.

Par exemple, si nous voulions modifier le cadre de responsabilisation des sociétés d'État, nous devrions profiter de l'occasion pour inclure les études environnementales ainsi que les autres analyses et mécanismes dont traite le projet de loi, pourtant le gouvernement ne le fait pas. Au contraire, il réduit les obligations du président du Conseil du Trésor, qui n'est désormais tenu de déposer à la Chambre qu'un seul rapport annuel sur les activités des sociétés d'État au lieu de quatre.

C'est tout ce que j'avais à dire sur les sociétés d'État. Passons maintenant à certaines autres mesures de gestion financière abordées dans le projet de loi. Ce qui est embêtant, c'est que la population n'a pas assez de données sur la gestion financière du gouvernement pour évaluer cette mesure législative.

Nous nous méfions quelque peu des intentions du gouvernement quand il accroît les pouvoirs des agences de recouvrement, d'autant plus qu'il oblige les Canadiens à faible revenu à porter une plus grande part du fardeau fiscal. La TPS ne fera qu'aggraver la situation. Par ailleurs, aux termes du projet de loi, les renonciations aux créances du gouvernement se feront de plus en plus à la discrétion des ministres. Pourtant, le projet de loi voudrait accroître la capacité des agences de recouvrement de se saisir de quelques dollars dont certains Canadiens ne sauraient vraiment se passer.

À mon avis, il ne renferme rien qui soit de nature à restreindre l'utilisation que le gouvernement actuel pourrait faire des agences de recouvrement. J'aimerais dire un mot d'un domaine où nous avons des raisons de nous inquiéter de ce que le gouvernement n'a pas su expliquer suffisamment aux Canadiens comment il dépense leur argent et comment il devra rendre compte de son utilisation.

Alors que j'assistais à une séance du Comité des comptes publics il y a moins de six mois, j'ai été outrée lorsqu'un membre du comité a demandé si les fonctionnaires du Conseil du Trésor pouvaient lui dire si le gouvernement épargnait vraiment de l'argent en réduisant le nombre des fonctionnaires. Pouvaient-ils lui dire dans quelle mesure le gouvernement épargnait de l'argent en faisant effectuer des services en sous-traitance, en embauchant des contractuels, en s'adressant à des organismes de l'extérieur pour faire effectuer les travaux qu'effectuaient naguère les employés de la Fonction publique, et comment toutes les dépenses ainsi engagées se comparaient avec les dépenses que le gouvernement devait engager naguère pour faire effectuer les mêmes travaux par des employés permanents travaillant depuis longtemps à la Fonction publique. J'ai été tout à fait outrée lorsque les fonctionnaires du Conseil du Trésor lui ont répondu qu'ils n'en savaient rien, étant donné qu'ils ne conservent aucun registre à ce sujet. Il n'y a pas lieu de s'étonner si les Canadiens n'ont plus confiance dans les méthodes de gestion financière du gouvernement.

J'aimerais dire un mot de certaines des coupes que le gouvernement a annoncées vendredi dernier et qui suscitent chez nous une vive inquiétude. C'est dû vraisemblablement à la façon dont cela s'est fait. Pendant plus d'une semaine avant la présentation du budget des dépenses vendredi dernier, celui qui se prétend premier ministre a